

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

1ÈRE Réunion de 2015

Séance du 28/29 janvier 2015

CG20150128_77
id. 1392

Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**SIGNALISATION D'ANIMATION TOURISTIQUE
EN TARN-ET-GARONNE**

Dans le cadre du plan de soutien "Tourisme Avenir" voté en mars 2012 par l'Assemblée départementale, un schéma d'actualisation et d'harmonisation de la signalisation touristique a été engagé complétant ainsi le premier plan d'actions mis en place lors du budget primitif de 1993.

Je vous rappelle que **ce schéma départemental de signalisation directionnelle** comprenait un volet touristique et se déclinait en cinq niveaux.

1 - **Une signalisation d'accueil** au titre des relais d'informations services (RIS) qui consistait à placer sur les principales voies du département, des panneaux d'informations (54 ont été implantés).

2 - **Une signalisation de jalonnement** qui, sur la base de **sites culturels** reconnus **d'intérêt majeur** (30), ont permis de mettre en place des panneaux de direction depuis les principales voies vers ces sites.

3 - **Une signalisation touristique de proximité** concernant le patrimoine d'un grand intérêt touristique.

4 - **Une signalisation des excursions (itinéraires) touristiques** type "Circuit du chasselas" ou "Circuit des bastides".

5 - **Une signalisation de position** : il s'agit de panneaux informatifs multilingues mis en place à **proximité immédiate** des monuments et dont le modèle a été prévu par les Ministères du tourisme, de la culture, de l'environnement et de l'intérieur en 1993.

En 2012, l'harmonisation de ce schéma de signalisation a été réalisée et a permis :

- **l'actualisation de 44 RIS** sur les routes départementales,
- la mise en place de la **signalisation des itinéraires cyclables** avec la pose de 6 panneaux d'informations touristiques sur la vélo voie verte du canal et de 5 panneaux de jonction indiquant les boucles cyclables adjacentes,
- la **signalisation des itinéraires équestres**, comprenant la pose de 5 panneaux jalonnant la boucle équestre du Sud-Quercy. Elle devrait être complétée par la signalisation des itinéraires complémentaires liée à l'Equirando,
- la **valorisation des sentiers de grandes randonnées (GR)**, et ultérieurement des itinéraires de promenades et randonnées (PR), avec des panneaux qui seront mis en place avant la saison 2015.

Le dernier volet de ce programme concerne **la signalisation d'animation touristique** visant à valoriser les sites patrimoniaux et les activités touristiques depuis les routes départementales.

Une réunion de travail a été organisée le 2 octobre dernier par la 7ème commission afin d'établir la liste des principaux sites (sur la base de celle établie en 1993) à laquelle ont été ajoutées les bases de loisirs (Cf. annexe). Sur ce point, il convient de souligner l'existence de tels panneaux sur le territoire Midi-Quercy.

Globalement, le programme retient les éléments suivants :

- 2 sites départementaux structurants (la base de loisirs de Tarn-et-Garonne et l'Abbaye de Belleperche),
- 19 sites touristiques et 8 bases de loisirs.

Ainsi dans le cadre de cette action de signalisation, plus de **70 panneaux de type "animation touristique"** seront implantés aux abords d'une trentaine de sites.

Ce programme sera réalisé sur **3 ans**.

Pour 2015, je vous propose de retenir les sites suivants :

- Abbaye de Belleperche – Musée des Arts de la table,
- Auvillar – Plus Beaux Villages de France,
- Beaumont-de-Lomagne – Maison natale P.Fermat,
- Castelsarrasin – Port fluvial sur le Canal,
- Abbaye de Beaulieu – Monument Historique,
- Château de Gramont – Monument Historique,
- Grisolles – Marché couvert,
- Lauzerte – Plus Beaux Villages de France,
- Moissac – Grand Site de Midi-Pyrénées,
- Montech – Pente d'Eau.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

□

□ □

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve, tel qu'annexé, le programme qui sera réalisé sur 3 ans relatif à la signalisation d'animation touristique visant à valoriser les sites patrimoniaux et les activités touristiques depuis les routes départementales ;

- Précise que ce programme retient les éléments suivants :
 - 2 sites départementaux structurants (la base de loisirs du Tarn et de la Garonne et l'Abbaye de Belleperche) ;
 - 19 sites touristiques et 8 bases de loisirs ;
- Décide de retenir les sites suivants pour 2015 :
 - Abbaye de Belleperche – Musée des Arts de la table,
 - Auvillar – Plus Beaux Villages de France,
 - Beaumont-de-Lomagne – Maison natale P.Fermat,
 - Castelsarrasin – Port fluvial sur le Canal,
 - Abbaye de Beaulieu – Monument Historique,
 - Château de Gramont – Monument Historique,
 - Grisolles – Marché couvert,
 - Lauzerte – Plus Beaux Villages de France,
 - Moissac – Grand Site de Midi-Pyrénées,
 - Montech – Pente d'Eau.
- Inscrit sur la ligne budgétaire 2152-94 prévue dans la délibération FDIT "tourisme avenir" (cf. n° CG 20150128_75), deux autorisations de programme :
 - l'une de 195 000 € liée au programme, sur 3 ans, de la signalisation d'animation touristique avec en 2015 : 60 000 € de crédits de paiement, en 2016 : 60 000 € et en 2017 : 75 000 € ;
 - l'autre de 18 000 € liée à la signalisation du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, grand itinéraire culturel européen, et à celle spécifique du canal des Deux Mers ;
- Ratifie les crédits de paiements suivants :
 - . 60 000 € pour la signalisation d'animation touristique
 - . 18 000 € pour la signalisation du chemin de St Jacques de Compostelle
- Autorise Monsieur le Président à solliciter, pour l'ensemble du programme, une subvention auprès de la Région et de l'Union européenne.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET